

Commune de Saint-Nicolas-du-Pélem

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif et du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note doit être mise en ligne sur le site de la commune lorsque ce dernier existe.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

I. Le cadre général du compte administratif

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents *budgets annexes*¹.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

¹ Les **budgets annexes**, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

II. Budget principal

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019
011	Charges à caractère général	397 197.91	521 100.00	381 068.64
012	Charges de personnel et frais assimilés	756 885.50	831 550.00	721 729.82
014	Atténuations de produits	23 423.00	3 500.00	663.00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	21 000.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	298 618.63	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 091.42	75 222.67	75 222.67
65	Autres charges de gestion courante	173 542.54	176 910.70	164 135.02
66	Charges financières	74 713.32	82 000.00	69 062.09
67	Charges exceptionnelles	30 000.00	1 700.00	0.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000.00	5 000.00	0.00
		1 535 853.69	2 016 602.00	1 411 881.24

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	250 000.00	250 000.00	250 000.00
013	Atténuations de charges	3 468.27	3 000.00	16 472.02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 220.47	10 000.00	5 548.86
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	42 345.92	32 380.00	38 499.64
73	Impôts et taxes	981 841.28	1 089 350.00	1 027 006.64
74	Dotations, subventions et participations	696 950.51	557 417.00	703 923.28
75	Autres produits de gestion courante	47 274.51	44 000.00	42 701.18
76	Produits financiers	5.28	5.00	5.28
77	Produits exceptionnels	2 081.05	450.00	15 761.84
78	Reprise sur provisions - produits exceptionnels	11 500.00	30 000.00	30 000.00
		2 038 687.29	2 016 602.00	2 129 918.74

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	14 000.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 220.47	10 000.00	5 548.86
041	Opérations matrimoniales	999.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	113 283.41	619 500.00	114 643.72
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	1 968.77	6 939.00	1 872.52
21	Immobilisations corporelles	99 994.27	139 500.00	41 225.34
23	Immobilisations en cours	394 075.02	1 674 178.00	985 034.12
		613 540.94	2 464 117.00	1 148 324.56

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 106 720.88	961 167.26	961 167.26
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	298 618.63	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 091.42	75 222.67	75 222.67
041	Opérations patrimoniales	999.00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	274 493.81	302 696.44	314 944.25
13	Subventions d'investissement	116 504.50	326 412.00	17 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	898.59	500 000.00	522.24
		1 574 708.20	2 464 117.00	1 369 356.42

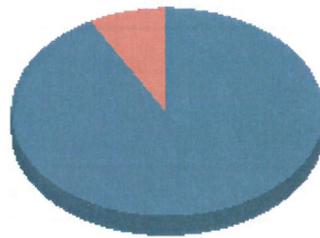
RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2019 Budget Principal Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture
Investissement	961 167.26 €	-740 135.40 €	221 031.86 €
Fonctionnement	250 000.00 €	468 037.50 €	718 037.50 €
TOTAL	1 211 167.26 €	-272 097.90 €	939 069.36 €

EMPRUNTS

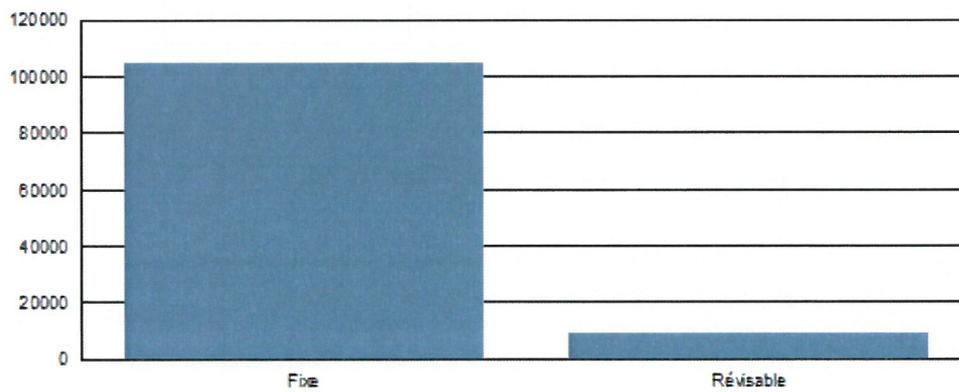
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2019	183 101.73 €	69 062.04 €	114 039.69 €	1 298 140.86 €

Répartition du capital remboursé par nature de taux



■ Fixe	91.9%
■ Révisable	8.1%
Total:	100.0%

Capital remboursé sur l'exercice



■ Emprunt réel

III. Budget assainissement

EXPLOITATION

EXPLOITATION DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019
011	Charges à caractère général	49 035.56	91 600.00	77 973.64
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	3 000.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 908.35	52 908.34	52 908.34
67	Charges exceptionnelles	0.00	12 491.66	0.00
		101 943.91	160 000.00	130 881.98

EXPLOITATION RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	45 780.90	56 201.32	56 201.32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 974.61	12 974.61	11 974.61
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	100 389.72	90 824.07	108 761.92
74	Dotations, subventions et participations	0.00	0.00	0.00
		158 145.23	160 000.00	176 937.85

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 974.61	12 974.61	11 974.61
20	Immobilisations incorporelles	463.20	132 630.00	66 913.20
21	Immobilisations corporelles	0.00	20 500.00	0.00
23	Immobilisations encours	0.00	190 993.21	21 978.57
		12 437.81	357 097.82	100 866.38

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	207 901.41	248 927.48	248 927.48
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 908.35	52 908.34	52 908.34
10	Dotations, fonds divers et réserves	555.53	0.00	16 578.75
13	Subventions d'investissement	0.00	55 262.00	
		261 365.29	357 097.82	318 414.57

RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2019 Budget assainissement Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture
Investissement	248 927.48 €	-31 379.29 €	217 548.19 €
Fonctionnement	56 201.32 €	-10 145.45 €	46 055.87 €
TOTAL	305 128.80 €	-41 524.74 €	263 604.06 €

IV : Budget Lotissement Coat Joseb.

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	40 007.81	0.00
		0.00	40 007.81	0.00

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulé	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	27 313.57	27 313.57	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	12 621.54	0.00
75	Autres produits de gestion	0.00	72.70	0.00
		27 313.57	40 007.81	0.00

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	40 007.81	0.00
		0.00	40 007.81	0.00

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2018	BP + DM 2019	CA 2019
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	40 007.81	0.00
		0.00	40 007.81	0.00

RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2019 Budget Lotissement Coat Joseb - Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	27 313.57 €	0.00 €	27 313.57 €
TOTAL	27 313.57 €	0.00 €	27 313.57 €

V. Affectations des résultats 2019 aux budgets 2020

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation du résultat. En principe, si une collectivité territoriale vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés par la suite au budget primitif ; si elle vote le compte administratif après le budget primitif, elle doit adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.

➤ Éléments à prendre en compte

À la clôture de l'exercice, seul le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale (art. L 1612-12 du CGCT) et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, à savoir :

- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis) et celui du résultat reporté des exercices antérieurs (déficit ou excédent reporté au 002) ;
- ✓ le solde d'exécution de la section d'investissement, constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice et du besoin de financement ou de l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001) ;
- ✓ les restes à réaliser de la section d'investissement, qui correspondent en dépenses, à celles qui ont été engagées (marché conclu...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, à celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fera ressortir soit un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes), soit un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses). Le besoin de financement éventuel devra alors être prioritairement couvert, par l'organe délibérant, lors de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

➤ **Règles d'affectation du résultat**

Seul le résultat cumulé de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une décision d'affectation par l'organe délibérant. Deux possibilités se présentent (art. R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT) :

- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire ; ce dernier est alors affecté en priorité, pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif, au financement des dépenses d'investissement (compte 1064). Le surplus dégagé doit ensuite servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif (compte 1068). Le reliquat pourra être librement affecté en recettes de fonctionnement (au 002) et/ou en recettes d'investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068), ou être reversé exceptionnellement à la collectivité de rattachement ;
- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement est déficitaire ; ce dernier est alors ajouté aux charges d'exploitation de l'exercice (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépenses d'investissement (au 001).

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de l'exercice 2019 : - excédent - déficit	718 037.50 €
<u>Affectation de l'excédent constaté au 31/12/2019 :</u>	
Affectation obligatoire :	
<ul style="list-style-type: none"> • à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) • aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations) • à l'exécution du virement à la section d'investissement 	
Solde disponible affecté comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en investissement : • affectation à l'excédent reporté à nouveau créateur (compte 002) en fonctionnement : 	
	€ €

Affectation déterminée lors de l'élaboration du budget primitif (avril 2020)

BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat de l'exercice 2019 : - excédent - déficit	46 055.87 €
<u>Affectation de l'excédent constaté au 31/12/2019 :</u>	
Affectation obligatoire :	
<ul style="list-style-type: none"> • à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) • aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations) • à l'exécution du virement à la section d'investissement 	
Solde disponible affecté comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en investissement : • affectation à l'excédent reporté à nouveau créateur (compte 002) en fonctionnement : 	
	46 055.87 €

A Saint-Nicolas-du-Pélem, le 25 février 2020

Le Maire,
Daniel LE CAËR

